

	<u>Poste à pourvoir</u>	Rosier Rouge (92170) AU92 (92000)
	Directeur Opérationnel de Cité (H/F) Cité Rosier Rouge et Cité AU92	Diffusé le : 19/02/2015
		A pourvoir : Avril 2015

Créée en 1990 par le Secours Catholique, l'Association des Cités du Secours Catholique (ACSC), assure l'accueil, l'hébergement, l'accompagnement et l'insertion de personnes en situation d'exclusion et/ou de handicap. L'ACSC se compose d'un siège social qui apporte support et conseil à 20 établissements (Cités) sociaux et médico-sociaux répartis sur 3 territoires.

Au sein de l'ACSC, la Cité du Rosier Rouge est un établissement d'hébergement de 92 chambres et de 110 places permettant d'accueillir les familles de personnes malades et hospitalisées et de personnes malades en soins ambulatoires.

Dans le cadre du « logement d'abord », la Cité AU92 s'engage par ailleurs sur des dispositifs d'accompagnement social lié au logement (SOLIBAIL 4 et 5) pour lesquels elle prend en charge la gestion de près de 50 logements et accompagne des ménages vers le logement. Elle assure également la mise en œuvre d'une quarantaine de mesures d'Accompagnement Vers et Dans le Logement (AVDL).

Enfin, la Cité AU92 est partie prenante dans deux projets de pensions de famille, l'un sur Antony en partenariat avec le Secours Catholique et l'autre sur Issy les Moulineaux.

Mission principale du poste :

Sous la responsabilité du Directeur du Territoire Ile de France et en tant que membre du Comité de Direction du Territoire, le Directeur Opérationnel assure la gestion conjointe de la Cité du Rosier Rouge et de la Cité AU92. Il est garant du bon fonctionnement de ces établissements quant à l'accueil, l'hébergement et l'accompagnement des personnes accueillies. Il adhère au projet de l'ACSC, met en œuvre le projet d'établissement des Cités et veille à sa cohérence avec les activités du Territoire Ile de France.

Management :

- Programmer et animer les réunions des cadres ainsi que les réunions institutionnelles de l'établissement
- Elaborer et mettre en œuvre la communication interne et externe de l'établissement
- Avec le Directeur du Territoire, programmer et animer les réunions regroupant l'ensemble des cadres du Territoire Ile de France
- Participer au Comité de Direction du Territoire ainsi qu'aux rencontres institutionnelles de l'ACSC.

Gestion des ressources humaines :

- Mettre en œuvre la politique des ressources humaines de l'ACSC
- Valider les processus de recrutement (personnel non cadre) à partir du travail de sélection préalable fait par les chefs de service concernés, dans le cadre budgétaire autorisé du Territoire et des services
- Présélectionner, proposer et s'appuyer sur la DRH du siège pour le recrutement du personnel cadre
- Proposer à la Direction du Territoire, dans le respect des axes déterminés avec elle, le plan annuel de formation des salariés de la Cité et animer sa mise en œuvre opérationnelle
- Animer les réunions mensuelles des Délégués du Personnel et assurer la mise en œuvre des instances RH nécessaires (élections, expression du personnel, etc.)
- Mettre en œuvre la politique du Territoire en matière de stagiaires, de bénévoles et de volontaires civiques selon les orientations de l'ACSC
- Veiller à la diffusion et au respect du règlement intérieur au sein de l'établissement en étant en charge du pouvoir disciplinaire sur ce même périmètre.

Accompagnement des personnes accueillies et évolution des activités :

- Superviser et contrôler la mise en œuvre par les Chefs de Services du projet d'établissement : accompagnement social, fonctionnement des Conseil de Vie Sociale (CVS) etc.
- Participer aux CVS
- Être garant de la qualité des accompagnements proposés et de la participation des services aux instances et réseaux externes
- Animer régulièrement une réflexion sur les évolutions du secteur social et médico-social
- Elaborer avec l'équipe les outils méthodologiques ayant trait aux prestations d'accompagnement et à leur évaluation, conformément au projet d'établissement et aux réglementations en vigueur
- Assurer l'élaboration et la mise en œuvre de la démarche qualité et des évaluations internes/externes adéquates
- Accompagner la mise en œuvre des projets de développement de structures et de services en lien avec la Direction de Territoire.

Gestion administrative et financière :

- Veiller à la bonne transmission des éléments d'activité aux organismes de tutelle et au siège de l'ACSC
- Participer avec la DAFI et le Directeur du Territoire à l'élaboration des budgets prévisionnels, au suivi budgétaire et au suivi des comptes administratifs
- Être signataire, par délégation et selon les procédures définies, des engagements de dépenses et autorisations de règlement de l'établissement
- Représenter l'ACSC auprès des financeurs et participer aux négociations des budgets avec les organismes de tutelle pour le compte des dispositifs placés sous sa responsabilité
- Elaborer le rapport d'activité annuel de l'établissement
- Faire valider par la Direction du Territoire les dépenses exceptionnelles non prévues au budget.

Gestion du patrimoine bâti et de la sécurité :

- Veiller à l'état du patrimoine bâti et du cadre de vie
- En lien avec le Responsable des services généraux de l'ACSC, être le référent opérationnel de la gestion du patrimoine tant en interne que vis-à-vis des entreprises, et ce notamment pour ce qui relève des contrôles de sécurité et des commissions de sécurité engageant le fonctionnement de l'établissement
- Être garant du respect des règlements et consignes de sécurité (sécurité incendie, commission de sécurité, hygiène et sécurité du travail, formation obligatoire à la sécurité, utilisation des véhicules, etc.) et de la mise en œuvre des documents correspondant (DUER notamment)

Partenariats et représentation de la Cité :

- Représenter, à la demande de la Direction du Territoire, l'ACSC auprès des organismes institutionnels (Direction Départementale de la Cohésion Sociale, Conseil Général, Municipalités, etc.) ainsi qu'auprès des partenaires (Associations, Collectif Inter Associations, FNARS, URIOPSS, etc.).

Le champ d'action du Directeur Opérationnel de Cité couvre l'ensemble des activités actuelles et futures de l'ACSC.

Profil recherché :

- Diplôme de niveau I exigé (Master, CAFDES, etc.)
- Connaissance des composantes d'un établissement (social/médico-social, technique, budgétaire, etc.)
- Intérêt et expérience auprès d'un public en grande précarité
- Capacité à animer des équipes, à conduire une démarche de projet, à élaborer des dossiers
- Capacité d'accompagnement et de soutien des partenaires internes ou externes
- Capacité à traduire son activité en résultats concrets et en mise en œuvre opérationnelle
- Capacité à porter et communiquer la politique de l'association
- Fortes qualités relationnelles, disponibilité et sens des responsabilités
- Permis B et véhicule personnel indispensables.

Statut :

Coefficient selon ancienneté et dispositions de la CCN de 1951.

CDI à temps complet à pourvoir à partir d'avril 2015.

Poste basé au sein de la Cité du Rosier Rouge et de la Cité AU92 (Hauts de Seine).

Candidature à envoyer :

DRH/Recrutement – ACSC, 72 rue Orfila – 75020 Paris

Ou par courriel à l'adresse suivante : recrutement@acsc.asso.fr